

Regu le 23.08.2022
43 signatures

Daniel Alexander
7B Planche-aux-Oies, Vers-chez-les-Blanc
1000 LAUSANNE 26
☎ 021 784 35 52 Portable 079 262 71 74
E-Mail dcalex@bluewin.ch

Vers-chez-les-Blanc, le 22 août 2022

Conseil Communal
Place de la Palud 2
1002 Lausanne

Concerne : pétition pour un réaménagement de la route du Chalet-Vieux.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une pétition émanant de la quasi-totalité* des membres des deux copropriétés des Grands-Jars au chemin de la Planche-aux-Oies (partie inférieure) concernant la route d'accès qu'ils doivent emprunter pour entrer et sortir de leur quartier.

Notre pétition est motivée par les considérations que vous trouverez ci-joint que je rappelle brièvement.

Pour différentes raisons, la petite route du Chalet-Vieux est devenue un axe central et très passant aux heures de pointe, ce qui ne correspond plus du tout à son aménagement actuel.

Le chemin de la Planche-aux-Oies possède depuis sa création un trottoir. Or là où il débouche sur la route du Chalet-Vieux, non seulement il n'y plus de trottoir mais à gauche, la route s'enfonce entre deux talus où les piétons et les deux roues ne sont plus en sécurité. **Cette route doit donc être réaménagée et son trafic modéré.** Plus loin, ladite route bifurque en épingle à cheveu sur la route de la Claie-aux-Moines à un endroit particulièrement dangereux, ayant une mauvaise visibilité, qui nécessite **un rond-point** pour sécuriser tant les véhicules que les piétons qui doivent la traverser.

Avec les autres habitants concernés, je me tiens à votre disposition pour défendre notre proposition et vous convaincre du bien-fondé des différents aménagements que nous demandons impérativement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Copies à :

- Société de développement Lausanne-Jorat
- M. le Chef de Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics.

* Une ou deux signatures manquent en raison des vacances d'été.

Pétition
au Conseil Communal de Lausanne
Concernant l'aménagement de la route communale du Chalet-Vieux
(secteur Montblesson - Vers-chez-les-Blanc)

Nous soussignés, habitants du chemin de la Planche aux Oies, demandons que la route du Chalet-Vieux soit dotée des aménagements suivants dans les meilleurs délais :

1. Un trottoir le long de la chaussée en particulier depuis la Planche aux Oies jusqu'à la route de la Claie-aux-Moines.
2. Limitation de la vitesse à 60 km/h sur toute la longueur de la route
3. Un giratoire à la hauteur de la bifurcation avec la route de la Claie-aux-Moines pour desservir les différentes voies : route du Chalet-Vieux, route des Esserts, ch. de Pierre-Ozaire, avec un passage pour piétons.
4. Des ralentisseurs à la hauteur du chemin de la Planche aux Oies.

Notre pétition repose sur l'argumentaire suivant:

1. La route du Chalet-Vieux est l'unique accès au quartier de la Planche aux Oies, (38 habitations actuellement) pour les véhicules.
2. Les piétons et cyclistes issus des quartiers de la Planche aux Oies et de Chalet-à-Matthey rejoignant la zone de promenade de la forêt du Jorat par le secteur Pierre-Ozaire sont obligés d'emprunter le Chalet-Vieux. Or ils n'ont actuellement aucun espace pour marcher alors que cette route est étroite et comporte un dos-d'âne encaissé entre deux talus sur le segment Est qui entrave gravement la visibilité.
3. Depuis que la signalétique du carrefour route du Chalet-Vieux - route du Jorat a été modifiée, (indication en bleu la direction de Savigny et Oron,) ladite route est devenue un axe prioritaire pour rejoindre la route d'Oron, ou inversement, pour entrer dans Lausanne. Cette petite route de campagne étroite, limitée à 3,5 t. absorbe donc maintenant une augmentation très net du trafic en direction ou issu de la Claie-aux-Moine et de la route d'Oron, qui ne peut plus cohabiter avec les nombreux piétons et les deux-roues qui l'empruntent.
4. La route du Chalet-Vieux débouche sur la route de la Claie-aux-Moines à un endroit particulièrement dangereux ; en raison de la courbe en direction de la Claie-aux-Moines, la visibilité est réduite tant pour les automobilistes tournant à gauche que pour ceux qui traversent le carrefour pour emprunter le chemin des Esserts.
5. Les piétons qui traversent la route de la Claie aux Moines à cet endroit sont très exposés (on compte plusieurs centaines de piétons le week-end rejoignant le chemin de Pierre-Ozaire, et tous les jours durant la belle saison).
6. Tout cela est amplifié par l'énorme trafic qui emprunte actuellement la route de la Claie-aux-Moines de/vers la route de Berne et le Mont, dans les deux sens, dont une forte proportion de poids lourds depuis et vers la z.i. et la carrière de cette localité.
7. On doit s'attendre en plus à ce que la requalification de la route du Jorat en zone 30 km/h entraîne un nouveau report du trafic sur cette petite route de campagne qui doit donc être aménagée pour permettre la coexistence sécurisée des voitures, des deux routes et des piétons.

